

MISSIONS ET FONCTIONS DU DOMAINE EXPERIMENTAL

1. Positionnement hiérarchique dans l'organigramme

Le Domaine Expérimental (D.E) est rattaché hiérarchiquement au CRRA.

Les autres unités de l'INRA (Unités de Recherche, Départements et Divisions) entretiennent des relations de fonction avec le D.E. pour ce qui est des aspects relevant des expérimentations au champ et des productions agricoles.

2. Les unités directement rattachées au Domaine Expérimental

Le Domaine Expérimental dispose à des degrés variables, selon sa vocation, d'unités opérationnelles pour ce qui est des postes suivants :

- ◆ Expérimentation agricole ;
- ◆ Conditionnement des semences et production ;
- ◆ Maintenance (mécanique, menuiserie et électricité) ;
- ◆ Administration.

3. Les missions

Le Domaine Expérimental a pour mission de :

- ◆ assurer les travaux de base permettant la réussite des expérimentations agricoles au champ ;
- ◆ assurer la valorisation des potentialités au domaine par la mise en place d'un programme de production permettant l'amélioration des recettes propres du domaine ;
- ◆ veiller à la conservation du patrimoine (terrain, sols, ressources génétiques, biens meubles et immeubles) du domaine par une gestion rationnelle des différentes ressources ;
- ◆ participer en concertation avec les Unités de Recherche et les SRD à la diffusion auprès des agriculteurs des acquis technologiques du domaine;
- ◆ représenter localement l'INRA auprès des autorités locales et dans les différentes manifestations techniques et culturelles de sa zone;
- ◆ assurer une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles du domaine.

4. Les partenaires et clients

Le Domaine Expérimental entretient des relations de fonction et de travail avec les différents partenaires et clients suivants :

- ◆ Les unités de recherche et de transfert de technologie ;
- ◆ les départements scientifiques ;
- ◆ les agriculteurs ;
- ◆ les sociétés agricoles et industrielles étatiques ou privées ;
- ◆ les sociétés des services et maintenance ;
- ◆ les organismes de développement agricole;
- ◆ les services de climatologie ;
- ◆ les autorités locales ;
- ◆ les unités centrales de l'INRA, notamment l'unité chargée de la multiplication des semences et des essais catalogues.

5. Les fonctions

Pour la recherche

Le Domaine Expérimental est chargé de :

- ◆ établir le programme d'action permettant la mise en place des expérimentations au champ ;
- ◆ planifier les assolements et les rotations et choisir les techniques appropriées permettant de répondre aux exigences des expérimentations et de conserver les potentialités au domaine (eau, sol) ;
- ◆ élaborer en collaboration avec les chercheurs, le plan parcellaire et veiller à la bonne gestion des moyens de production nécessaires à la mise en place des essais ;
- ◆ assurer les travaux de base pour la mise en place et l'entretien des essais;
- ◆ planifier et organiser les chantiers de récolte en concertation avec les chercheurs concernés ;
- ◆ assurer le relevé quotidien des données météorologiques du domaine et leur diffusion auprès des services concernés ;
- ◆ participer à l'évaluation des résultats techniques des différents essais et solliciter le feed back des chercheurs concernés ;
- ◆ réaliser des recherches permettant l'amélioration de la gestion des expérimentations et des productions propres du domaine.

Pour le budget :

Le Domaine Expérimental est chargé de :

- ◆ élaborer, gérer et suivre l'exécution du budget propre du domaine ;
- ◆ produire les situations comptables mensuelles et les bilans physiques et comptables annuels des dépenses effectuées ;
- ◆ préparer le bilan annuel des stocks ;
- ◆ élaborer les conventions de production, planifier et réaliser les programmes de productions permettant la rentabilisation des potentialités du domaine ;
- ◆ assurer la commercialisation des produits de ferme ou d'autres extrants permettant l'amélioration des recettes du domaine ;
- ◆ préparer les bilans commerciaux et les comptes annuels d'exploitation.

Pour le matériel et le patrimoine :

Le domaine expérimental est chargé de :

- ◆ assurer la maintenance du parc de matériel agricole et des infrastructures du domaine (bâtiments, unités de conditionnement, étables, pistes, réseaux d'irrigation et autres) ;
- ◆ mettre en place un programme de protection et des règles de sécurité pour le personnel et pour les différentes installations (sécurité contre les incendies, les produits chimiques, les accidents mécaniques, physique ou nucléaires, les infestations épidémiques etc...) ;
- ◆ préparer en concertation avec les unités, les plans d'équipement d'amortissement et de redéploiement du matériel agricole et des infrastructures de base et de veiller d'une façon particulière à l'automatisation et à la mécanisation des différentes opérations ;
- ◆ assurer la conservation du patrimoine foncier et choisir les itinéraires techniques permettant une meilleure conservation des ressources physiques et de l'environnement du domaine ;

Pour les Ressources Humaines :

Le domaine expérimental est chargé de :

- ◆ assurer la gestion administrative du personnel titulaire et saisonnier du domaine et assurer la répartition des tâches pour les différents postes ;
- ◆ participer à l'organisation des stages, proposer des programmes de formation du personnel du domaine et veiller à l'amélioration de ses compétences notamment dans les domaines de la maintenance, l'expérimentation, les travaux de ferme, la sécurité et les autres volets intéressant le D.E.;

- ◆ participer aux commissions de titularisation et de promotion ;
- ◆ élaborer les besoins du D.E en cadres et agents de support.

Pour l'Information :

Le domaine expérimental est chargé de :

- ◆ participer en concertation avec les SRD et les différentes unités de recherche à la diffusion des technologies acquises dans le domaine ;
- ◆ organiser les portes ouvertes et les visites d'information au domaine ;
- ◆ développer et gérer la documentation spécifique au domaine ;
- ◆ publier les travaux spécifiques propres conçus et réalisés par le chef du domaine lui-même ;
- ◆ participer en concertation avec les SRD au diagnostic des contraintes spécifiques au développement de la zone ;
- ◆ assurer l'information du personnel du domaine concernant la politique générale de l'INRA et la situation administrative spécifique à chaque agent.

6. Les relations

Le Domaine Expérimental est chargé de :

- ◆ renforcer les liens professionnels avec les organismes de développement, les agriculteurs et la profession organisée,
- ◆ représenter l'INRA aux différentes manifestations techniques et culturelles,
- ◆ défendre les intérêts et l'image de marque de l'INRA,
- ◆ développer un plan de promotion des innovations techniques acquises au domaine et veiller à la préservation de l'image de marque de l'INRA au niveau local.